Direction de la Communication

Lamentin, le 29 octobre 2024

COMMUNIQUÉ

Considérant que la rivière de Gédon n'est pas aménagée pour la baignade et que son utilisation à cette fin est de nature à porter atteinte à la sécurité des personnes, le Maire de la ville de Lamentin Jocelyn SAPOTILLE, informe la population que **la baignade est fortement interdite à la rivière de Gédon et ce, jusqu'à nouvel ordre.**

Monsieur le Maire compte sur la collaboration des administrés et sur le civisme de tous pour le respect dudit arrêté.

Renseignements : Police Municipale au 0590 25 47 60.

Laurence FIBLEUIL
Directrice de la Communication